

Comité de direction

p.a. Administration communale
Rue du Collège 14
1372 Bavois
tél. 024/441.46.43 - fax 024/441.46.42
e-mail : codir@asior.ch

Au Conseil intercommunal

Bavois, le 18 août 2022

Préavis n° 06/22 : Budget de fonctionnement pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers - ères,

1. Préambule

Conformément à l'article 30 des statuts, le budget doit être adopté 3 mois avant le début de l'exercice, soit au 30 septembre de chaque année.

Le Comité de direction soumet au Conseil intercommunal le budget de fonctionnement 2023, établi sur la base des éléments connus à la même date.

2. Commentaires

- 501.3060 Indemnisation, remboursement de frais** : augmentation du forfait annuel de la boursière comprenant l'utilisation d'un bureau privé pour CHF 100.-/mois (jusqu'à l'ouverture du bureau dans le bâtiment scolaire de Montcherand), téléphone, internet et frais de déplacement pour CHF 720.-/an.
- 502.3188 Transports des élèves** : avec les nouveaux horaires de CarPostal, un grand nombre d'élèves pourront être transportés par des bus de lignes permettant ainsi de diminuer le nombre de bus scolaires nécessaires, passant de 18 à 14 bus. Ces changements engendrent une diminution estimée de 20 % du coût des transports des élèves par rapport à la charge réelle de l'année scolaire 2021-2022. La gestion des incivilités reste, pour sa part, estimée au même montant, soit CHF 9'000.-.
- 503.3060.3 Frais MaCantine pour le restaurant scolaire de Chantemerle** : acquisition du logiciel MaCantine pour la gestion des repas du restaurant scolaire occasionnant un coût annuel pour licence/hébergement de CHF 1'200.-.
- 503.3131.1 Achat des repas pour le restaurant scolaire de Chantemerle** : augmentation du montant car l'accès sera maintenant possible aussi pour les élèves du secondaire.

- 503.4511.1 Confédération - aide financière restaurant scolaire de Chantemerle** : en 2021, l'ASIOR a reçu de la Confédération (OFAS) une aide financière de CHF 7'036.00 liée au restaurant scolaire de Chantemerle pour l'année scolaire 2020-2021. Cette aide étant dégressive, nous devrions toucher CHF 4'200.00 pour l'année scolaire 2021-2022 et si la fréquentation reste la même, CHF 2'000.00 pour l'année scolaire 2022-2023.
- 510.3161 Loyer des salles du groupement primaire** : la fin du remboursement de l'investissement de l'étape 7a des classes primaires de Chantemerle génère une diminution de CHF 12'000.-. De plus, l'amortissement des travaux effectués en 2013 (étape 2) du Pré Genevois avait été calculé sur 30 ans, alors qu'il aurait dû être calculé sur 10 ans. Afin de rectifier ceci, l'amortissement total restant (Fr. 63'800.-) sera comptabilisé sur 2022 et 2023. La somme pour 2023 se monte à Fr. 31'900.-.
- 510.3189.1 Frais de déménagement** : dépense de CHF 10'000.- prévue pour le déménagement lié au collège de Montcherand ainsi qu'à l'organisation d'autres salles de classe.
- 510.3653 Camps** : augmentation de CHF 10'000.- liée à la reprise des camps ainsi qu'à la progression du nombre d'élèves et à l'augmentation des coûts d'hébergements et de transports notamment.
- 514 Collège primaire de Montcherand** : suite à l'acceptation du préavis no 05/22, relatif à la construction d'un bâtiment scolaire à Montcherand, ce nouveau chapitre a été créé. Les charges ont été ajustées pour 6 mois, car l'ouverture est prévue à la rentrée scolaire d'août 2023.

3. Récapitulation

Modification des charges par fonction

<u>Libellé</u>	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Différence</u>
Autorités	62'600.00	61'800.00	+800.00
Administration	110'490.00	107'890.00	+2'600.00
Transports	1'162'500.00	1'172'500.00	-10'000.00
Prestations parascolaires	146'390.00	148'090.00	-1'700.00
Enseignement primaire	2'294'730.00	2'161'250.00	+133'480.00
Enseignement secondaire	1'458'330.00	1'536'300.00	-77'970.00
	5'235'040.00	5'187'830.00	+47'210.00

Le budget 2023 se boucle avec un total des charges de CHF 5'445'680.- et un total des produits (subventions diverses, participation parents, écolage externe, ...), hors part. primaire et secondaire, de CHF 210'640.-, portant ainsi la participation des communes à CHF 5'235'040.-. Ce budget présente donc une augmentation de charges de CHF 47'210.- par rapport au budget 2022.

Pour 2023, sans tenir compte des frais de transports, le coût pour un élève primaire est donc estimé à CHF 2'403.16 (CHF 2'401.32 - comptes 2021) et celui pour un élève secondaire à CHF 3'980.44 (CHF 3'815.77 - comptes 2021).

En tenant compte des frais de transports, le coût pour un élève primaire est estimé à CHF 3'210.45 (CHF 3'325.48 - comptes 2021) et celui pour un élève secondaire à CHF 4'787.73 (CHF 4'723.58 - comptes 2021).

4. Décision

Le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no 06/22 budget de fonctionnement pour l'année 2023 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE :

1. Le budget de l'année 2023 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2023 s'élève à **CHF 5'235'040.-**.

Au nom du Comité de direction

La Présidente



Myriam Schertenleib

La Secrétaire



Carole Pose

Annexes : budget 2023 (commentaires + détail charges communes)

Déléguées du Comité de direction : Mme Myriam Schertenleib, Mme Anne Baumann et
Mme Marinette Benoit